



Les chiffres-clés de la Justice 2020



Directrice de la publication
Christine Chambaz
Sous-directrice de la Statistique et des Études
Coordination
Anaïs Bréchard - Viviane Ravilly-Silva
Réalisation
Anaïs Bréchard - Marylène Legargasson - Emilie Le Caignec
Conception et impression
Nyl Communication

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la justice

Les chiffres-clés de la Justice 2020

Secrétariat général
Service de l'expertise et de la modernisation
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-162247-0

© Justice 2020

SOMMAIRE

Chiffres	
Les principaux chiffres	4
La justice civile	6
La justice pénale et pénitentiaire	10
La justice des mineurs	20
L'accès au droit	25
Les intervenants de la justice	27
Les moyens	28
La justice administrative	30
Liste des sigles et abréviations	32

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Budget 2020

9.4 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2020

87 617 équivalents temps plein travaillés

Implantations immobilières en 2020

5 657 887 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire au 01/01/2019 (y compris les collectivités d'outre-mer et territoriales)

- 1 Cour de cassation
- 36 cours d'appel
 - 1 tribunal supérieur d'appel
- 164 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale) et tribunaux de police (à partir du 01/07/2017)
 - 4 tribunaux de première instance
- 155 tribunaux pour enfants
- 285 tribunaux d'instance
- 210 conseils de prud'hommes
 - 6 tribunaux du travail
- 136 tribunaux de commerce et tribunaux de première instance à compétence commerciale

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

Activité des juridictions en 2019

■ Justice civile

2 250 217 décisions en matière civile et commerciale

dont 213 429 référés

■ Justice administrative

267 809 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

812 249 décisions en matière pénale

12 313 228 amendes forfaitaires majorées

4 189 488 affaires traitées par les parquets

1 308 916 affaires poursuivables

dont 1 134 917 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative ou composition pénale

Taux de réponse pénale : 86,7 % (87,7 % en 2018d)

■ Justice pénale (suite)

932 890 condamnations et compositions pénales prononcées :

2 279 pour des crimes

606 397 pour des délits

5 747 pour des contraventions de 5^{ème} classe (hors tribunaux de police)

318 467 pour des contraventions des quatre premières classes

Justice des mineurs

Activité des parquets

166 589 affaires traitées impliquant au moins un mineur

131 710 affaires poursuivables impliquant au moins un mineur

49 045 affaires poursuivies impliquant au moins un mineur

Taux de réponse pénale : 92,7 % (92,8 % en 2018d)

Activité des juges des enfants

112 706 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi

62 568 mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies

14 712 familles faisant l'objet d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

504 unités éducatives du secteur public

988 établissements du secteur associatif habilité

217 346 mesures suivies dans l'année

181 310 dans le secteur public

36 036 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

187 établissements pénitentiaires

61 080 places au 1er janvier 2020

82 260 écroués au 1er janvier 2020

dont 70 651 détenus

101 824 entrants en prison en 2019

98 962 sortants de prison en 2019

162 668 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 31 décembre 2019

Aide juridictionnelle en 2019

1 027 151 admissions à l'aide juridictionnelle

dont

599 889 admissions sur contentieux civils et administratifs

423 499 admissions sur contentieux pénaux

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer. En raison notamment de retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. Les données provisoires 2018 ont été révisées dans cette édition, en raison principalement de la suppression des condamnations des COM.

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2019

	Toutes	Évolution	
Juridictions civiles et commerciales		dont référés	2019/18 (en %)
Toutes affaires nouvelles ¹	2 255 753	218 624	+ 0,1
Cour de cassation	17 071		- 2,2
Cours d'appel	227 325	5 704	- 0,9
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale) ¹	876 908	108 426	- 0,2
dont ordonnances sur requête	102 653		- 2,7
Pôle social ²	114 282		11,8
Tribunaux d'instance1	381 632	67 173	- 1,8
Juge des enfants (assistance éducative) ³	377 515		2,3
Juridictions commerciales ⁴	142 447	17 653	- 3,6
Conseils de prud'hommes	118 573	19 668	- 0,9

- Non compris : ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération (cf. p. 9), contentieux électoraux, départition prud'homale, ordonnances du Code de la consommation et protection des majeurs pour les TI, hors protection des mineurs pour les TGI.
- 2. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble du contentieux de la protection sociale est géré par le pôle social, service nouvellement créé au sein des TGI. Il prend la suite des juridictions existantes supprimées : le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), le tribunal de contentieux de l'incapacité (TCI) et la commission départementale de l'aide sociale (CDAS).
- 3. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p. 20).
- Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Nature d'affaire	Cours d'a	appel	Tribunau grande ins (hors comn	stance	Tribunaux d'ii	nstance ¹
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Toutes affaires nouvelles dont affaires au fond ²	227 325 221 621		876 908 882 646		381 632 314 459	
Droit des personnes	9 123	4,1	138 417	15,7	272	0,1
Droit de la famille	26 473	11,9	324 060	36,7	278	0,1
Droit des affaires	7 687	3,5	10 608	1,2	3 838	1,2
Surendettement et entreprises en difficulté	8 121	3,7	11 052	1,3	38 863	12,4
Droit des contrats	36 361	16,4	56 680	6,4	224 964	71,5
Droit de la responsabilité	5 872	2,6	38 631	4,4	5 613	1,8
Droit des biens	11 135	5,0	62 067	7,0	31 385	10,0
Relations du travail et protection sociale ³	60 319	27,2	116 640	13,2	7 622	2,4
Relations avec les personnes publiques	15 653	7,1	2 261	0,3	259	0,1
Procédures particulières	3 755	1,7	15 608	1,8	1 098	0,3
Autre	37 122	16,8	106 622	12,1	267	0,1

- 1. cf note 1 du tableau précédent.
- 2. Affaires au fond = affaires nouvelles hors référés, ordonnances sur requête et certaines procédures particulières.
- 3. Cf note 2 tableau précédent pour ce qui concerne les activités du TGI

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2019

	Toutes	Évolution	
Juridictions civiles et commerciales		dont référés	2019/18 (en %)
Toutes affaires terminées ¹	2 250 217	213 429	- 1,3
Cour de cassation	17 813		- 18,5
Cours d'appel	230 488	5 600	- 2,9
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale)¹	858 237	103 335	+ 0,2
dont ordonnances sur requête	99 411		- 3,6
Pôle social ²	113 259		- 21,3
Tribunaux d'instance1	399 429	67 173	+ 4,7
Juges des enfants (assistance éducative) ³	377 515		+ 1,6
Juridictions commerciales ⁴	131 345	17 653	- 4,8
Conseils de prud'hommes	122 131	19 668	- 5,7

- 1. Non compris ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération [cf. p. 9], contentieux électoraux, départition prud'hommale, ordonnances du code de la consommation et protection des majeurs pour les TI, hors protection des mineurs pour les TGI.
- 2. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble du contentieux de la protection sociale est géré par le pôle social, service nouvellement créé au sein des TGI. Il prend la suite des juridictions existantes supprimées : le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), le tribunal de contentieux de l'incapacité (TCI) et la commission départementale de l'aide sociale (CDAS).
- 3. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p. 20).
- Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM

Durée moyenne des affaires terminées (en mois)

	2018	2019	
	Toutes affaires terminées	Toutes affaires	Référés
Cours d'appel	13,5	14	2,0
Tribunaux de grande instance ¹	8,0	9,4	2,3
Tribunaux d'instance ²	6,5	6,2	3,8
Conseils de prud'hommes	14,6	14,5	2,3
Tribunaux de commerce	5,4	5,4	1,9

- 1. Y compris les affaires du pôle social en 2019
- 2. Cf. note 1 ci-dessus.

Affaires en cours au 31 décembre 2019

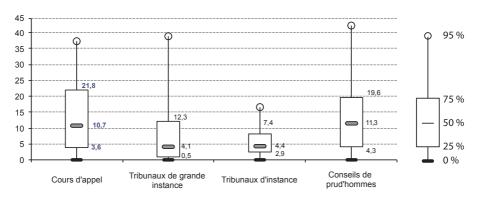
	Stock	Évolution 2019/18 (en %)	Âge moyen du stock (en mois)
Cours d'appel	270 197	- 0,9	14,9
Tribunaux de grande instance ¹	794 139	+ 2,4	nd
Tribunal d'instance	625 548	- 4,3	nd
Conseils de prud'hommes (hors référés)	134 217	- 2,7	14,9

^{1.} Y compris les affaires du pôle social en 2019

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Durée de règlement des affaires civiles terminées en 2019

Durée des contentieux civils¹ (en mois)



Lecture: devant les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de 3,6 mois
- 50 % des affaires se terminent au bout de 10,7 mois
- 75 % des affaires se terminent au bout de 21,8 mois
- 95 % des affaires se terminent au bout de 36,9 mois
- 1. Tous contentieux civils terminés en 2019 (tous modes de fin confondus), hors protection des mineurs pour les TGI, hors tutelles majeurs pour les TI.

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2018

Tribunaux de grande instance en 1er ressort	23,7 %
Tribunaux d'instance	7,5 %
Conseils de prud'hommes en 1er ressort	59,7 %
Tribunaux de commerce en 1er ressort	12,9 %

Quelques indicateurs pour 2019

Sauf mention contraire, les données sont indiquées hors référés.

Nationalité²

- 31 793 acquisitions par déclaration anticipée de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France
- 1 837 acquisitions sans formalité à raison de la naissance et de la résidence
- 2. Toutes les acquisitions de nationalité ne sont pas enregistrées au ministère de la justice.

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

Quelques indicateurs pour 2019 (hors référés)

Protection juridique des majeurs (données 2017)1

74 593 ouvertures d'une mesure de protection des majeurs

37 544 (50 %) tutelles

36 154 (49 %) curatelles

895 (1,2 %) sauvegardes de justice

dont 39 % sont gérées par la famille

1. Les tutelles majeurs ne sont plus disponibles depuis l'année 2018

Droits attachés à la personne

81 618 demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement

39 320 demandes relatives à la rétention d'étrangers

Famille²

297 903 demandes au juge aux affaires familiales

dont 148 841 (50 %) demandes relatives à l'autorité parentale et au droit de visite

dont 27 824 (9 %) demandes de contribution à l'entretien de l'enfant

66 672 divorces prononcés en TGI

2.Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les divorces par consentement mutuel, la convention établie par les époux et leurs avocats est, sauf exception, enregistrée auprès d'un notaire. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la déclaration conjointe de PACS est faite à l'officier d'état civil de la mairie.

Entreprises en difficulté (TC, TGlcc, TMC, TGI)

51 668 demandes d'ouverture d'une procédure

dont 2 009 (4 %) mandats ad hoc

dont 1 612 (3 %) conciliations

dont 20 214 (39 %) redressements judiciaires

dont 30 222 (58 %) liquidations judiciaires

dont 1 029 (2 %) sauvegardes

Surendettement des particuliers

20 324 affaires de surendettement des particuliers

19 642 demandes de rétablissement personnel

dont 1 413 avec liquidation judiciaire

Contentieux de l'impayé (y compris référés)

90 455 demandes pour paiement des loyers et/ou résiliation-expulsion

383 374 injonctions de payer

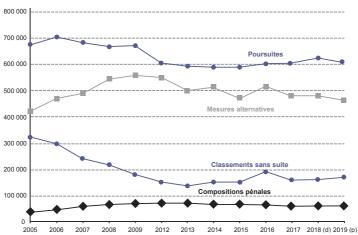
Source: Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

LA JUSTICE PÉNALE ET PÉNITENTIAIRE

	2019p	en %	%	Évolution 2019p / 2018d (en %
Affaires nouvelles reçues	4 496 208			+ 1,2
Affaires traitées (A+B)	4 189 488			- 0,8
Classement d'affaires non poursuivables (A)	2 880 572	100,0		- 0,3
Infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	535 942	18,6		- 2,1
Défaut d'élucidation	2 344 630	81,4		+ 0,1
Premières orientations des affaires poursuivables (B)	1 308 916	100,0		- 2,0
Classements sans suite ¹	173 999	13,3		+ 6,0
Compositions pénales	64 717	4,9	(a)	- 0,3
Procédures alternatives aux poursuites	463 975	35,4	(b)	- 3,8
Poursuites	606 225	46,3	(c)	- 3,0
devant le tribunal correctionnel	510 724			- 3,0
dont				
en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	100 730			+ 3,5
ordonnance pénale	170 672			- 2,4
devant le juge d'instruction	17 174			- 1,6
devant le juge des enfants	48 740			- 4,4
devant le tribunal de police	29 587			- 1,1

^{1.} Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par le parquet aux affaires poursuivables



Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique des cadres du parquet, Fichier statistique Cassiopée (données 2019 provisoires)

⁽p) : données provisoires ; (d) : données définitives

Décisions rendues en 2019 Évolution 2019p 2019p / 2018d (en %) 812 249 + 1.1 Par les juridictions pénales¹ (hors amendes forfaitaires) - 1.5 Cour de cassation 7 4 7 0 dont questions prioritaires de constitutionnalité 162 + 97.6 Cours d'appel 106 864 +1.145 142 Chambre des appels correctionnels +1.2dont arrêts sur intérêts civils 3 658 - 2.6 Chambre de l'application des peines 22 136 - 1.6 Chambre de l'instruction 39 586 + 2.7 Cours d'assises 1 693 + 1.3 dont cours d'assises d'appel 549 +1.9Tribunaux correctionnels 641 804 + 0,9 Jugements sur l'action publique 570 125 + 2,0 Jugements portant condamnation ou relaxe 311 356 +1,420 123 Citation directe ou comparution volontaire -10,2Convocation par procès-verbal du procureur de la République 26 4 16 + 13.7 174 745 Convocation par procès-verbal de l'officier de police judiciaire - 0.1 Comparution immédiate 55 061 +6.2 Renvoi du juge d'instruction ou de la chambre d'instruction 20 166 + 0.4Opposition 8 650 - 4.0 Non déterminé 6 195 + 10,1 Ordonnances pénales 174 020 +0.7Ordonnances d'homologation de CRPC 84 749 + 7,4 Autres (dont jugements sur intérêts civils) 71 679 + 3.2 54 418 + 3,2 Juges et tribunaux pour enfants

Affaires en cours au 31 décembre 2019

	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Cours d'appel - chambres des appels correctionnels	40 171	+ 6,4
Cours d'appel - chambres de l'application des peines	3 981	- 9,8
Cours d'appel - chambres de l'instruction	6 615	+ 28,3
Cours d'assises d'appel	518	- 7,5
Cours d'assises de premier ressort	1 686	- 5,2

Sources : Ministère de la justice/SG/SDSE, cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, fichier statistique Cassiopée (données 2019 provisoires) ; rapport annuel de la Cour de cassation.

⁽p): données provisoires; (d): données définitives

En décisions-personnes pour les tribunaux correctionnels, et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la Cour de cassation et les cours d'assises.

L'activité des juges d'instruction en 2019

Affaires nouvelles

17 833 affaires nouvelles

dont 11 % avec au moins un mineur mis en cause dont 2 % sans personne mise en cause

58 % avec une personne mise en cause

40 % avec plusieurs personnes mises en cause

38 500 personnes mises en examen dont 10 % de mineurs

Affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année

15 480 affaires

25 983 personnes renvoyées devant une juridiction de jugement

dont 9 % de mineurs

dont 35 % laissées en liberté

44 % sous contrôle judiciaire ou ARSE

21 % en détention provisoire

Ensemble des personnes mises en examen dans les affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année	33 118
Mode de clôture	en %
Mise en accusation devant la cour d'assises	8
Renvoi devant le tribunal correctionnel	63
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	7
Non-lieu	21
Autres	1

Durée de l'instruction en 2019 (en mois)

Entre le réquisitoire introductif et l'ordonnance de règlement

Mode de clôture	Moyenne	Médiane
Ensemble	33,0	26,2
Mise en accusation devant la cour d'assises	29,6	25,1
Renvoi devant le tribunal correctionnel	32,1	25,2
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	27,4	23,1
Non-lieu	41,0	33,9

Mesures de sûreté prises en 2019 par le JLD, le juge d'instruction, le tribunal correctionnel ou les juridictions pour mineurs

	Détention provisoire	Contrôle judiciaire
Ensemble	43 333	60 060
Filière dans laquelle la mesure a été prononcée	en %	en %
Instruction	35	37
Comparution immédiate	59	10
Procédure pour mineurs	4	11
Convocation par PV du procureur	1	39
Autres	1	3

Source: Ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données provisoires)

Condamnations et compositions pénales en 2018 Crimes, délits, contraventions de 5° classe (hors tribunaux de police)

unité : condamnation et composition pénale

	Total	Majeurs	Mineurs
Crimes	2 279	1 789	490
Délits	606 937	562 225	44 712
Contraventions de 5 ^{ème} classe	5 747	5 228	519
Toutes infractions	614 963	569 242	45 721

Nature de l'infraction et type de juridiction

unité : condamnation et composition pénale

		dont		
Nature de l'infraction principale	Total	Cour d'assises (y c. mineurs)	Tribunal correctionnel	Juge des enfants et tribunal pour enfants
Toutes natures d'infractions	614 963	2 232	546 967	44 585
Compositions pénales	65 551	-	63 403	2 148
Condamnations	549 412	2 232	483 564	42 437
Atteintes aux personnes	95 487	1 645	77 917	9 282
dont homicides volontaires	448	436	-	4
viols	1 026	796	-	198
coups et violences volontaires	59 200	345	48 461	6 472
homicides et blessures involontaires	8 111	4	7 548	110
dont : par conducteur	7 402	-	6 940	97
Atteintes aux biens	111 961	445	83 367	22 830
dont vols, recels, destructions et dégradations	96 868	442	70 501	21 659
Matière économique et financière	12 319	4	10 827	178
dont chèques	2 657	-	2 447	71
travail illégal	2 092	-	1 874	-
Circulation routière et transports	218 575	-	213 373	1 915
dont conduite en état alcoolique	90 682	-	89 570	85
défaut d'assurance	17 603	-	17 480	69
conduite sans permis ou malgré suspension	56 624	-	54 623	860
grand excès de vitesse	845	-	716	-
Autres infractions	111 070	138	98 080	8 232
dont stupéfiants¹	66 731	1	59 297	5 637
outrages et rebellion à agent de la force publique	10 019	-	8 475	1 005
séjour irrégulier des étrangers	1 546	-	1 419	2

^{1.} Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

En raison notamment des retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. Les données provisoires 2018 ont été révisées dans cette édition, en raison principalement de la suppression des condamnations des COM.

Condamnations en 2018 Crimes, délits, contraventions de 5° classe (hors tribunaux de police)

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	548 012	
Réclusion criminelle	1 077	14,9 ans ¹
dont à perpétuité	17	
Peine d'emprisonnement	279 653	
dont en tout ou partie ferme	130 230	8,8 mois
Peine d'amende	180 405	501 euros
Peine alternative	61 116	
dont suspension du permis de conduire	6 796	
jour amende	24 423	
travail d'intérêt général	13 312	
Mesure et sanction éducative	22 364	
Dispense de peine	3 397	

1. Hors réclusion criminelle à perpétuité.

	Nombre	Durée de détention provisoire (en mois)
Condamnations après détention provisoire	35 256	
dont crimes	1 658	30,5
délits	33 588	4,4
dans le cadre d'une instruction	17 533	8,0
dans le cadre d'une comparution immédiate	16 055	0,4

Durées de procédure (en mois)	1ère instance1	Appels ¹
Crimes	42,2	20,4
Délits	11,7	15,7
Contraventions de 5 ^{ème} classe	12,8	11,9

En première instance, pour les délits, délai entre l'infraction et la condamnation; pour les crimes, durée de l'instruction plus délai de l'audiencement. En appel, délai entre la décision de première instance et la décision d'appel.

unité de compte : condamnations - personnes

Condamnés	Effectif	Structure (en %)
Total	549 412	
Âge		
Moins de 18 ans	43 557	8
De 18 ans à moins de 25 ans	160 812	29
De 25 ans à moins de 40 ans	212 786	39
De 40 ans à moins de 60 ans	115 208	21
60 ans ou plus	17 049	3
Sexe		
Hommes	493 338	90
Femmes	56 074	10
Nationalité		
Français	464 628	85
Étrangers	82 135	15
Non déclarée	2 649	-

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

En raison notamment des retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. Les données provisoires 2018 ont été révisées dans cette édition, en raison principalement de la suppression des condamnations des COM.

Taux de récidive et réitération

Le taux de condamnés en récidive légale mesure la part des condamnés de 2018 en état de récidive [art 132-8 et 132-10 du Code pénal].

Le taux de réitérants mesure la part des condamnés de 2018 qui avaient déjà été condamnés dans un délai maximum de cinq ans pour un délit sanctionné avant l'infraction visée par la condamnation de 2018 [art 132-16-7 al.1 du Code pénal], hors récidive légale.

Le taux de récidive au sens large est la somme du taux de récidive légale et du taux de réitération à 5 ans.

Récidive légale et réitération parmi les condamnés de 2017 et 2018

Nature de l'infraction sanctionnée	légale¹	récidive (en %) a)	,	réitérants %) o)	Taux de au sens la (a+	rge (en %)
	2017d	2018p	2017d	2018p	2017d	2018p
Tous types de crimes	7,8	9,1				
Homicides volontaires	7,5	7,3				
Crimes sexuels	5,5	5,5				
Vols criminels	14,7	18,8				
Tous types de délits	13,2	14,2	24,1	19,2	37,3	33,4
dont vols, recels	21,1	22,3	22,9	18,2	44,0	40,5
destructions, dégradations	5,4	6,1	30,7	25,9	36,1	32
conduite en état alcoolique	16,4	17	13,1	10,2	29,5	27,2
violences volontaires	13,6	15,2	23,5	18,4	37,1	33,6
délits sexuels	5,9	6,7	11,1	9,4	17,0	16,1
outrages et rébellion	7,9	9,0	43,8	33,8	51,7	42,8
stupéfiants	13,5	14,7	31,0	24,8	44,5	39.5

^{1.} Taux calculé sur les infractions principales uniquement et incluant les récidives de tentatives.

En raison notamment des retards de saisie liés à la crise sanitaire, les données collectées en 2020 sur les condamnations sont incomplètes et ne permettent pas de produire les estimations 2018 définitives et 2019 provisoires. Les données provisoires 2018 ont été révisées dans cette édition, en raison principalement de la suppression des condamnations des COM.

Source: Ministère de la justice/SG/SDSE; exploitation statistique du Casier judiciaire national

Le milieu fermé

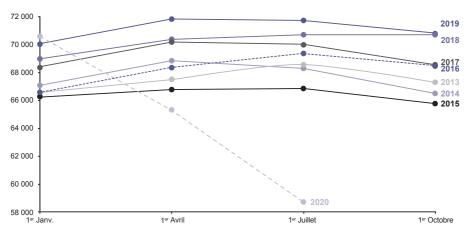
- 187 établissements pénitentiaires accueillant des détenus au 1er janvier 2020, 61 080 places en service.
 - 81 maisons d'arrêt (MA) et 54 quartiers de maison d'arrêt (QMA) situés dans des centres pénitentiaires, recevant les prévenus (détenus en attente de jugement) et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans lors de leur condamnation définitive.

99 établissements pour peine (hors EPM)

- 25 centres de détention (CD) et 42 quartiers (QCD) accueillant des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.
- 59 centres pénitentiaires (CP), dont 57 comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différents (maisons d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).
- 6 maisons centrales (MC) et 7 quartiers (QMC) recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.
- 9 centres de semi-liberté autonomes (CSL) et 22 quartiers (QSL), recevant les condamnés admis au régime de la semi-liberté, 9 quartiers pour peines aménagées (QPA), 3 quartiers « centre national d'évaluation » (QCNE).
- 6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)
- 1 établissement public de santé national, situé à Fresnes (relevant du ministère de la Santé)

Évolution de la population carcérale (personnes détenues)

Nombre de personnes détenues au 1er jour du trimestre

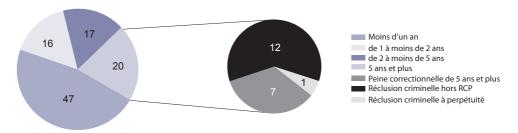


Source : Ministère de la justice/DAP/EX3, statistiques des personnes écrouées en France

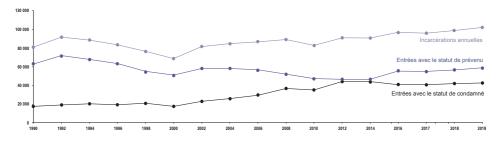
Le milieu fermé

Population pénitentiaire au 1er janvier	2020	Évolution sur 12 mois (en %)
Personnes écrouées	82 260	+ 1,2
dont personnes détenues	70 651	+ 0,8
Condamnés	61 785	+ 1,4
Prévenus	21 075	+ 3,6
Hommes	79 103	+ 1,2
Femmes	3 157	+ 2,0
Moins de 18 ans	816	+ 4,3
18 ans à moins de 25 ans	17 662	- 0,7
25 ans à moins de 30 ans	15 823	+ 0,6
30 ans à moins de 40 ans	24 974	+ 3,2
40 ans et plus	23 585	+ 3,6
Français	65 339	+ 2,0
Étrangers	17 521	+ 1,8

Peines en cours d'exécution par les 61 785 écroués condamnés au 1er janvier 2020 (en %)



Flux annuel de placements sous écrou



Source : Ministère de la justice/DAP/EX3, statistiques mensuelle et trimestrielle des personnes écrouées en France

Le milieu fermé

	Effectif	en %	en %
Entrées en prison (placements sous écrou) en 2019*	101 824	100,0	
Condamnés	42 315	41,6	
Prévenus	59 165	58,1	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	29 537		49,9
dans le cadre d'une autre procédure	29 628		50,1

^{* 344} catégories pénales autres/mal renseignées.

■ 98 962 libérations (levées d'écrou) en 2019

dont 7 292 libérations conditionnelles

Durée moyenne de placement sous écrou¹ (en mois)	2018	2019
Toutes détentions	9,8	9,7
Détention provisoire	4,3	4,2

^{1.} Rapport de la population moyenne des écroués sur les placements sous écrou au cours de l'année.

Source : Ministère de la justice/DAP/EX3, statistiques des personnes écrouées

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation. On distingue principalement :

- les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 210 heures ;
- les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un sursis assorti d'un travail d'intérêt général;
- les libérés conditionnels, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.
- 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- 162 668 personnes prises en charge en milieu ouvert au 31 décembre 2019

Mesures en cours au 31 décembre 2019	Evolution sur 12 mois (en %)	
Toutes mesures suivies par les SPIP	0,9	
Sursis avec mise à l'épreuve	121 927	1,4
Travail d'intérêt général (TIG)	14 415	- 0,8
Sursis assorti d'un travail d'intérêt général	20 783	- 2,6
Autres mesures (contrôle judiciaire, interdiction de séjour)	18 891	
Libération conditionnelle	5 125	5,6
dont libération sous contrainte	493	202,5

■ Durée moyenne de suivi des mesures¹ (en mois)

	2019
Toutes mesures	18,2
dont sursis avec mise à l'épreuve	20,8
travail d'intérêt général	12,5
sursis assorti d'un travail d'intérêt général	15,5
libération conditionnelle	8,6

^{1.} Durée (en mois) = (nombre moyen de mesures suivies durant l'année / entrées de l'année) x 12

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique APPI

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs délinquants en 2019

Activité des juges des enfants	2019	Évolution 2019/18 (en %)		
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	112 706	+ 2,7		
Agés de 0 à 6 ans	31 423	+ 3,6		
7 à 12 ans	32 240	+ 4,7		
13 à 15 ans	26 596	+ 0,6		
16 à 17 ans	22 112	+ 1,5		
non renseigné	335	- 5,9		
Mineurs suivis par le juge des enfants ¹ au 31 décembre	252 778	+ 2,7		
Mesures individuelles prononcées	377 515	+ 2,3		
Mesures d'investigations (nouvelles et renouvelées)	54 677	+ 3,1		
Mesures d'AEMO (nouvelles et renouvelées)	151 993	+ 2,0		
Mesures de placement (nouvelles et renouvelées)	170 845	+ 2,3		
Mesures d'aide judiciaire				
Familles faisant l'objet d'une MAJ (nouvelle et renouvelée)	14 712	- 1,0		
Mineurs appartenant à ces familles	37 921	- 3,1		

^{1.} Hors mesures d'aide judiciaire.

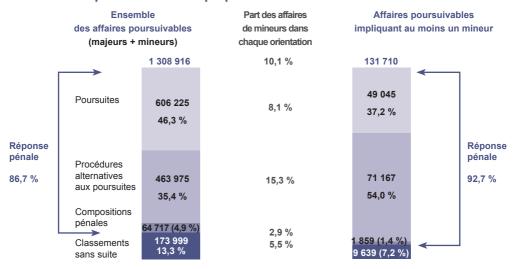
Sources : Ministère de la justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

Mineurs délinquants en 2019

Activité des parquets concernant les mineurs	2019p	en %		Évolution 2019p / 2018d (en %)	
Affaires traitées (A+B)	166 589			- 8,0	
Classement d'affaires non poursuivables (A)	34 879	100,0		- 9,1	
Infractions mal caractérisées, motifs juridiques	29 821	84,0		- 8,7	
Mineurs hors de cause	5 058	16,0		- 11,9	
Premières orientations des affaires poursuivables (B)	131 710	100,0		- 7,7	
Poursuites	49 045	37,2	(a)	- 4,1	
devant le juge des enfants	47 066			- 4,3	
devant le juge d'instruction	1 801			+ 1,1	
procédures de présentation immédiate	178			- 4,3	
Procédures alternatives aux poursuites ¹	71 167	54,0	(b)	- 10,3	
dont rappels à la loi	43 617			- 10,2	
Compositions pénales réussies	1 859	1,4	(c)	- 5,0	
Classements sans suite ²	9 639	7,3	(d)	- 6,4	
Taux de réponse pénale (a+b+c)	92,7%				

^{1.} Y compris saisines et non-lieux à assistance éducative.

Orientations données par les parquets en 2019 aux affaires poursuivables impliquant au moins un mineur



Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données 2019 provisoires)

Motifs: recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

⁽p): données provisoires; (d): données définitives

Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants	2019p	Évolution 2019p / 2018d (en %)	
Mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies	62 568	- 5,1	
Agés de moins de 13 ans	1 819	- 12,5	
13 à 15 ans	23 585	- 7,4	
16 à 17 ans	36 969	- 3,2	
non renseigné	195	+ 26,6	
Mesures présentencielles prononcées	29 531	- 2,4	
Placement, liberté surveillée, réparation	20 174	- 3,0	
Contrôle judiciaire	7 376	- 2,2	
Détention provisoire	1 981	+ 2,4	
Mineurs jugés	54 418	+ 3,2	
Mineurs jugés en audience de cabinet	23 352	+ 4,0	
Mineurs jugés en audience de TE	31 066	+ 2,7	
Décisions rejetant la poursuite	9 191	+ 13,9	
Mesures et sanctions définitives prises	57 185	+ 3,7	
Admonestation, remise à parents, dispense de mesure ou de peine	21 851	+ 4,1	
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	9 698	+ 10,5	
Sanction éducative	2 318	+ 3,3	
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté	4 291	+ 3,3	
Amende ferme ou avec sursis	2 655	- 2,4	
Emprisonnement avec sursis simple	8 743	+ 0,8	
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	2 921	- 3,4	
Emprisonnement ferme	4 708	+ 3,0	

⁽p): données provisoires; (d): données définitives

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données 2019 provisoires)

Établissements et services de la DPJJ (données au 1er juin 2020)

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 11 pôles territoriaux de formation
- 9 directions interrégionales
- 55 directions territoriales (dont Polynésie française)

Établissements, services et unités relevant du secteur public

224 établissements et services

- 17 centres éducatifs fermés (CEF)
- 33 établissements de placement éducatif (EPE)
- 30 établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)
- 101 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)
- 23 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI)
 - 1 service éducatif auprès du tribunal (SEAT)
- 12 services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI)
- 6 services éducatifs au sein d'établissement pénitentiaires pour mineurs (SEEPM)
- 1 service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (SECJD)

504 unités éducatives

- 17 unités éducatives centres éducatifs fermés (CEF)
- 4 unités éducatives centres éducatifs renforcés (UECER)
- 31 unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD)
- 68 unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC)
- 282 unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)
- 10 unités éducatives auprès du tribunal (UEAT)
- 83 unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)
- 1 unité éducative en quartier mineur (UEQM)
- 1 unité rattachée aux services éducatifs auprès des tribunaux (UESEAT)
- 6 unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (UESEEPM)
- 1 unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (UECJD)

Établissements, services et unités habilités relevant du secteur associatif

988 établissements et services habilités gérés par 459 associations

- 35 centres éducatifs fermés (CEF)
- 47 centres éducatifs renforcés (CER)
- 2 centres de placement immédiat (CPI)
- 581 établissements de placement
 - 93 lieux de vie (LVA)
 - 145 maisons d'enfants à caractère social (MECS)
 - 42 centres d'hébergement diversifié (CHD)
 - 38 centres de placement familial et socio-éducatif (CPFSE)
 - 49 centres scolaires et professionnels (CSP)
 - 3 foyers de jeunes travailleurs (FJT)
 - 211 fovers
- 187 services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
- 88 services d'investigation éducative (SIE)
- 36 services de réparation pénale (SRP)
- 12 services d'insertion
- Les Centres Éducatifs Renforcés (CER) sont gérés par le secteur associatif, les UECER sont des unités éducatives rattachées aux établissements de placement éducatif du service pénitentiaire. Ils ont pour mission d'accueillir les mineurs afin de les éloigner de leur environnement, de créer une «rupture» afin de préparer les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. Ils s'appuient sur des programmes d'activités intensifs durant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement permanent.
- Les Centres de Placement Immédiat (CPI) relèvent du secteur associatif. Ils sont habilités à prendre en charge des mineurs de 13 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance, pour lesquels un accueil sans délai ni préparation est prescrit par les magistrats.
- Les Centres Éducatifs Fermés (CEF) relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur public. Il s'agit d'un dispositif éducatif alternatif à l'incarcération qui s'appuie sur la contrainte posée par la décision judiciaire. Les mineurs qui ont commis des actes de délinquance y sont placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Activité de protection judiciaire de la jeunesse

À la charge de l'État-DPJJ et confiée au					À la charge des départements et			
	secteu	secteur public secteur associatif		confiée à l'ASE ou au secteur associatif				
Mesures suivies dans l'année	2018d	2019p		2018d	2019p		2018d	2019p
Investigation	71 424	71 957		22 269	22 965			
au titre de l'enfance délinquante	58 428	59 399		46	50			
de l'enfance en danger	12 974	12 536		22 223	22 915			
de la protection des jeunes majeurs	22	22						
Placement	5 087	5 072		4 139	4 001		138 025	144 495
au titre de l'enfance délinquante	4 962	4 953		4 116	3 965			
de l'enfance en danger	61	52					138 025	144 495
de la protection des jeunes majeurs	64	67		23	36			
Milieu ouvert	104 739	104 257		9 250	9 070		115 871	117 061
au titre de l'enfance délinquante²	103 632	103 127		9 206	9 044			
de l'enfance en danger	955	930					115 871	117 061
de la protection des jeunes majeurs	152	200		44	26			
Mesures éducatives d'accueil de jour	0	24	Ì					
Total	181 250	181 310		35 658	36 036		253 896	261 556
au titre de l'enfance délinquante	167 022	167 503		13 368	13 059			
de l'enfance en danger	13 990	13 518		22 223	22 915		253 896	261 556
de la protection des jeunes majeurs	238	289		67	62			
Jeunes suivis dans l'année, toutes mes	sures et to	us fonden	ne	ents juridi	ques conf	OI	ndus	
de 0 à 6 ans	5 110	5 044		13 023	13 270		71 701	73 864
de 7 à 12 ans	7 426	7 290		14 137	14 367		74 030	76 264
de 13 à 15 ans	18 043	17 061		8 989	9 357		59 733	61 535
de 16 à 17 ans	36 148	35 670		8 710	8 683		48 432	49 893
18 ans ou plus	33 788	35 016		3 741	3 775		0	0
Non renseigné	41	43		5	3		0	0
Garçons	82 913	83 023		30 225	30 644		155 847	160 548
Filles	17 643	17 101		18 380	18 811		98 049	101 008
Ensemble	100 556	100 124		48 605	49 455		253 896	261 556

Sources : Ministère de la justice/DPJJ, Ministère de la santé/Drees, enquête Aide sociale

^{1.} Les mesures 2019 et le nombre de jeunes suivis 2018 et 2019 en article 375 du Code civil à la charge financière des départements et pris en charge par les associations et les services d'aide sociale à l'enfance ont été estimés.

^{2.} Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal.

L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Admissions à l'aide juridictionnelle en 2019

	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Nombre total d'admissions	1 027 151	+ 3,7
dont procédures avec commission d'office	409 832	+ 6,6
Admission à l'aide totale	947 784	+ 3,8
Admission à l'aide partielle	79 367	+ 2,1
Admissions sur contentieux civils et administratifs	599 889	+ 1,3
Cours d'appel	36 152	+ 4,3
Tribunaux de grande instance - hors JEX	293 779	- 1,6
dont JAF - divorce	103 084	- 3,4
JAF - hors divorce	93 439	- 0,6
Juge des enfants - assistance éducative	74 878	+ 10,2
Tribunaux d'instance - hors JEX	33 450	- 6,5
Juges de l'exécution - TGI et TI	9 739	- 5,8
Conseils de prud'hommes	14 074	- 5,3
Autres (tribunaux de commerce, TASS)	18 894	- 8,8
Juridictions administratives	80 776	+ 12,1
Conditions de séjour des étrangers	38 147	+ 2,0
Admissions sur contentieux pénaux	423 499	+ 6,7
Cours d'appel	10 698	+ 5,6
Procédures criminelles	18 098	+ 8,6
Cours d'assises - accusé	2 409	+ 5,4
Cours d'assises - partie civile	4 817	+ 11,4
Instruction criminelle - mis en examen	5 850	+ 5,0
Instruction criminelle - partie civile	5 022	+ 12,0
Procédures correctionnelles	306 977	+ 5,2
Tribunaux correctionnels - prévenu	185 973	+ 6,0
Tribunaux correctionnels - partie civile	30 521	+ 3,3
Instruction - mis en examen (y compris mineurs)	87 170	+ 4,5
Instruction - partie civile	3 313	- 4,0
Juges des enfants et tribunaux pour enfants	39 185	- 0,9
Procédures contraventionnelles	4 865	+ 39,0
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, mesures alternatives aux poursuites	43 676	+ 24,1
Non renseigné	3 763	+ 212,3

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

L'indemnisation en matière de détention provisoire

Activité des premiers présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	2019	2018
Nombre de requêtes reçues	555	476
Nombre de décisions rendues	438	493
Indemnisation	404	465
Taux d'indemnisation	92 %	94 %
Montants versés (en millions d'euros)	8,3	9,0
Rejet, irrecevabilité et autres	34	28
Nombre d'affaires en cours	600	487
Commission nationale de réparation des détentions provisoires		
Nombre de recours	43	64
Nombre de décisions rendues	53	57
Rejet, irrecevabilité et autres	19	28
Réformation	34	29
Délai moyen de traitement (en mois)	10,0	9,0
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées (en jours)	356	405
Nombre d'affaires en cours	20	30

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, enquête sur le suivi des réparations des détentions provisoires à tort, rapport annuel de la Cour de cassation

Les victimes d'infractions

Indemnisation des victimes	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Nombre de dossiers ouverts	19 461	- 7,6
Nombre de décisions rendues	19 441	- 7,5
Montants accordés par les commissions d'indemnisation des victimes d'infraction (en millions d'euros)	325,0	+ 22,2
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31-12-2019	19 466	+ 8,0
Associations d'aide aux victimes	2019	
Nombre d'associations ¹	198	
Nombre de personnes aidées	391 222	
en matière civile	74 886	
en matière pénale	316 336	

^{1. 187} associations sur 198 ont répondu sur leur activité en 2019 (186 associations répondantes sur 193 en 2018).

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations d'aide aux victimes

L'accès au droit

- 102 conseils départementaux de l'accès au droit (lois des 10-07-1991 et 18-12-1998)
- 147 maisons de justice et du droit ayant reçu 687 517 personnes en 2019
- 27 antennes de justice ayant reçu 61 644 personnes en 2019

Source : Ministère de la justice/SG/SADJAV et SDSE, enquête auprès des MJD

LES INTERVENANTS DE LA JUSTICE

- 355 associations dans le secteur pénal¹ en 2019 (aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales,...)
- 2 369 conciliateurs de justice en 2019
- 68 464 avocats au 1er janvier 2019
 - 121 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation au 1er janvier 2019
 - 244 greffiers de tribunal de commerce au 1er janvier 2020
 - 3 384 huissiers de justice au 1er janvier 2020
 - 140 administrateurs judiciaires au 1er janvier 2019
 - 301 mandataires liquidateurs au 1er janvier 2019
- 15 088 notaires au 1er janvier 2020
 - 453 commissaires-priseurs judiciaires au 1er janvier 2020
- Certaines associations socio-judiciaires peuvent intervenir en présentenciel et en suivi de mesures alternatives aux poursuites.

Sources : Ministère de la Justice/DACS, bureau de la prospective et de l'économie des professions, bureau du droit de l'économie des entreprises, PEJC ; SG/SDSE, enquête auprès des associations d'aide aux victimes.

Activité des conciliateurs de justice

	2019	Évolution 2019/18 (en %)
Nombre de saisines directes (par le juge et par le justiciable)	155 046	- 0,1
Nombre d'affaires conciliées	78 108	- 1,1
Taux de conciliation	50,4%	

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, enquête conciliateurs

LES MOYENS

Le budget de la justice

	Montants (e	Évolution	
Crédits consommés pour 2019 et prévus pour 2020	2019	2020	2020/19 (en %)
Crédits de paiement (en M d'euros)	8 924,9	9 388,3	+ 5,2
dont dépenses de personnel	5 576,9	5 741,8	+ 3,0
Répartition par programme			
Justice judiciaire	3 466,6	3 500,2	+ 1,0
Administration pénitentiaire	3 693,9	3 958,6	+ 7,2
Protection judiciaire de la jeunesse	848,9	893,6	+ 5,3
Accès au droit et à la justice	452,9	530,5	+ 17,1
Conduite et pilotage de la politique de la justice	458,5	500,5	+ 9,2
Conseil supérieur de la magistrature	4,0	4,9	+ 21,8
Autorisation d'engagements (en M d'euros)	9 063,5	9 099,4	+ 0,4
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - (en %)	3,1	3,2	

Sources: RAP 2019 exécution et LFI 2020

Frais de justice - Aide juridictionnelle

	Montants (e	Évolution 2020/19 (en %)	
	2019 2020		
Frais de justice	505,2	490,8	- 2,9
Frais de justice civile et commerciale (enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté,)	58,4	50,9	- 12,8
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police	446,9	440,0	- 1,5
Aide juridictionnelle ¹			
Autorisation d'engagement	423,7	484,3	+ 14,3
Sur ressources budgétaires	423,7	nd	
Sur ressources extra-budgétaires (taxe sur contrat d'assurance et recettes amendes pénales)	nd	nd	
Dépenses effectives (RAP)	409,1	nd	

^{1.} Dotation annuelle des CARPA, huissiers, experts, enquêteurs...

Sources: RAP 2019 et LFI 2020

Les effectifs réels en 2020 (en équivalent temps plein travaillé)

	Effe	Effectifs		
	2019	2020	2020 - 2019	
Ensemble de la Mission Justice ¹	86 452	87 617	+ 1 165	
Justice judiciaire	33 542	33 726	+ 184	
Administration pénitentiaire	41 511	42 319	+ 808	
Protection judiciaire de la jeunesse	9 051	9 118	+ 67	
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	2 326	2 432	+ 106	
Conseil supérieur de la magistrature	22	22	0	

^{1.} Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6). Les personnels des juridictions administratives et de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui ne figurent plus dans le périmètre de la mission à l'entrée en vigueur de la LOLF, ne sont pas intégrés à cet ensemble.

Sources: RAP 2019 et LFI 2020

Les implantations immobilières en 2019

	2019		2020	
	Nombre de sites	Surface (en m² SHON)¹	Nombre de sites	Surface (en m² SDP)¹
Ensemble du ministère ²	1 807	6 495 800	1 762	5 657 887
Administration centrale	23	100 328	25	91 597
Cours et tribunaux	680	2 287 152	625	2 097 830
Services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ³	368	3 737 996	376	3 131 098
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public uniquement)	736	370 324	736	337 362

Le m² Surface Hors Œuvre Nette en 2019 est remplacé depuis 2020 par m² Surface de Plancher (SDP): nouvelle norme.

Source : Ministère de la justice/SG/bureau de la stratégie et de la politique immobilières

^{2.} Locaux en propriété, en location et mis à disposition (hors logements de fonction, parkings et garages).

^{3.} Pour rappel sont concernés : établissements, services pénitentiaires d'insertion et de probation, antennes locales.

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2020

	Montants 2020 (en M d'euros)	Évolution 2020/19 (en %)
Crédits de paiement	439,7	+ 4,6
Dépenses de personnel (titre II)	361,4	+ 3,1
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	78,3	+ 12,1

Activité des juridictions administratives en 2019

	Conseil d'État¹	Cours administratives d'appel ¹	Tribunaux administratifs ¹
Affaires enregistrées	10 216	35 684	231 280
Évolution 2019/18 (en %)	+ 6,8	+ 5,7	+ 8,6
Affaires réglées	10 320	34 260	223 229
Évolution 2019/18 (en %)	+ 7,7	+ 4,3	+ 6,5
Affaires en instance au 31 décembre	5 323	30 892	173 792
Évolution 2019/18 (en %)	+ 1,3	+ 4,9	+ 4,6
Délai d'écoulement du stock (en mois) ²	6,2	10,8	9,3
Rappel délai 2018	6,6	10,8	9,3

Activité des cours administratives d'appel en 2019

Cours	Affaires enregistrées¹	Affaires réglées¹	Affaires en instance au 31 décembre¹
Bordeaux	5 014	4 530	4 681
Douai	2 829	2 850	2 498
Lyon	4 820	4 609	4 241
Marseille	5 803	5 749	4 999
Nancy	3 670	3 173	2 972
Nantes	5 045	5 111	3 597
Paris	4 141	4 011	3 471
Versailles	4 362	4 227	4 433
Toutes cours administratives d'appel	35 684	34 260	30 892

^{1.} Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.

Source: Conseil d'État, rapport public 2020

Délai théorique d'écoulement du stock, égal au rapport entre le nombre d'affaires en cours et le nombre moyen d'affaires terminées par mois en 2019

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO Action éducative en milieu ouvert

AJ Aide juridictionnelle

ARSE Assignation à résidence avec surveillance électronique

ASE Aide sociale à l'enfance

BOP Budget opérationnel de programme

CARPA Caisse des règlements pécuniaires des avocats

CD Chambre détachée

CIVI Commission d'indemnisation des victimes d'infraction

CPH Conseil des prud'hommes

CRPC Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité

DAP Direction de l'administration pénitentiaire
DACG Direction des affaires criminelles et des grâces
DACS Direction des affaires civiles et du sceau

DPJJ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

DSJ Direction des services judiciaires
JAF Juge aux affaires familiales
JAP Juge de l'application des peines
JE Juge des enfants

JEX Juge de l'exécution

JLD Juge des libertés et de la détention

JP Juge de proximité

LOLF Loi organique relative aux lois de finances

MAJ Mesures d'aide judiciaire

MAP Mesures alternatives aux poursuites
MJD Maison de la justice et du droit
PAP Projet annuel de performance
PLF Projet de loi de finances

PV Procès-verbal

RAP Rapport annuel de performance RCP Réclusion criminelle à perpétuité

SADJAV Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes

SDSE Sous-direction de la statistique et des études

SID Système d'information décisionnel

SPIP Service pénitentiaire d'insertion et de probation TASS Tribunal des affaires de sécurité sociale

TC Tribunal de commerce

TCI Tribunal du contentieux de l'incapacité

TE Tribunal pour enfants
TGI Tribunal de grande instance

TGIcc Tribunal de grande instance à compétence commerciale

TI Tribunal d'instance
TIG Travail d'intérêt général
TMC Tribunal mixte de commerce

TP Tribunal de police

TPIcc Tribunal de première instance à compétence commerciale

TSA Tribunal supérieur d'appel

d Donnée définitive
e Donnée estimée
nd Donnée non disponible
ns Donnée non significative
p Donnée provisoire
r Donnée révisée
so Sans objet

M Million

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

http://www.justice.gouv.fr

"CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE"

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la justice

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/

"RÉFÉRENCES STATISTIQUES JUSTICE"

Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'activité judiciaire de manière thématique et selon les juridictions civiles, commerciales, pénales et de mineurs.

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/

"INFOSTAT JUSTICE"

Un thème analysé en quatre à huit pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics.

- 178. Les injonctions de payer en 2019 : de la demande à l'opposition
- 177. Les victimes d'infractions pénales usagères des associations d'aide aux victimes en 2019
- 176. Le travail d'intérêt général de 1984 à 2018
- 175. L'adoption de l'enfant du conjoint en 2019
- La composition pénale, une procédure qui demeure principalement réservée aux contentieux sans victimes
- Les infractions liées à la législation du travail entre 2014 et 2017
- Les durées de traitement des affaires pénales en 2018
- Les décisions d'ordonnance de protection prononcées en 2016
- Les greffiers et directeurs des services de greffes, des corps professionnels de la justice féminisés, jeunes et diplômées
- 169. Infractions économiques et financiers : leur traitement judiciaire en 2016 et 2017

- 168. La durée de traitement des affaires pénales impliquant des mineurs en 2017
- 167. Les contentieux liés au logement
- 166. La mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme aménageables avant toute incarcération
- Le prononcé d'emprisonnement ferme inférieur ou égal à 6 mois
- 164. Les condamnations pour violences sexuelles
- 163. Le taux de mise à exécution en 2016 des peines d'emprisonnement ferme prononcées par les tribunaux correctionnels
- 162. Tuteurs et curateurs des majeurs : des mandataires aux profils différents
- Les magistrats : un corps professionnel féminisé et mobile
- 160. Violences sexuelles et atteintes aux mœurs : les décisions du parquet et de l'instruction

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/

Pour une publication imprimée, adresser votre demande à : Ministère de la justice, Sous-direction de la Statistique et des Études 13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

हैं। Réalisation Nyl Communication - 09/20

